

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE CALAIS  
VILLE DE GUINES**

**N°26/063**

**ARRETE DU MAIRE**

**ADMINISTRATION GENERALE** : - *Délégation de fonctions et de signature à  
Madame Edith JOLY, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire*

Nous, Eric BUY, Maire de Guînes,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal,  
Vu la délibération n°4 du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints au Maire,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité

**ARRETONS**

**Article 1** : - Madame Edith JOLY, 6<sup>ème</sup> Adjointe, est déléguée pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité les fonctions du Maire, dans le domaine **des solidarités** et notamment les relations entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale et les autres institutions pour la mise en œuvre des politiques sociales, la politique en faveur des personnes les plus en difficulté, les animations inter-générationnelles, la politique en faveur des personnes handicapées, la représentation de la Ville aux commissions d'attribution des logements sociaux.

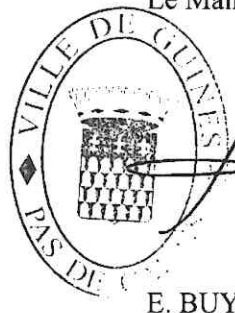
**Article 2** : - Pour mener à bien sa mission, l'intéressée est autorisée à signer en notre lieu et place tous les actes relatifs à sa délégation, dont les marchés à procédure adaptée, dans les limites fixées par la délibération du 21 mars 2026.

**Article 4** : - En cas d'empêchement ou d'absence, Madame Laurence CHARPENTIER, suppléera sa collègue, dans tous les domaines délégués que ce soit pour les fonctions ou la signature.

**Article 3** : - L'Adjoint délégué a commencé effectivement à exercer les fonctions susvisées le 21 mars 2026.

**Article 5** : - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Calais et notifiée aux intéressées.

Fait à Guînes, le 24 mars 2026  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
E. BUY

Accusé de réception en préfecture  
062-216203976-20260324-26-063-A1  
Date de télétransmission : 25/03/2026  
Date de réception préfecture : 25/03/2026